

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le-May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 juin 2010, les députés de Marie-Victorin et de Johnson déposaient trois pétitions demandant le retrait de la mesure qui obligerait chaque adulte québécois à donner 200 \$ pour financer le système de santé, et ce, peu importe son revenu.

L'introduction d'une contribution santé prévue au dernier discours sur le budget prévoit déjà des mesures visant à protéger les acquis en matière de santé et de services sociaux tout en évitant de taxer les plus démunis.

Comme mentionné dans les documents budgétaires, les ménages dont le revenu familial est inférieur au seuil d'exemption prévu dans le régime public d'assurance médicaments du Québec seront exemptés de payer la contribution santé. Ces seuils de revenu correspondent au revenu des personnes âgées qui bénéficient du supplément de revenu garanti maximal versé par le gouvernement fédéral.

Par exemple, pour l'année 2009, les seuils de revenu du régime public d'assurance médicaments sont les suivants :

- 14 040 \$ pour une personne seule;
- 22 750 \$ pour un couple sans enfant ou une famille monoparentale ayant un enfant;
- 25 790 \$ pour un couple ayant un enfant ou une famille monoparentale ayant plus d'un enfant;
- 28 595 \$ pour un couple ayant plus d'un enfant.

... 2

Nous poursuivons par ailleurs nos travaux en collaboration avec le ministère des Finances afin d'examiner la possibilité d'une application progressive de cette contribution.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Yves Bolduc

N/Réf. : 10-MS-03789